Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rétablissement des subsides aux primes d'assurance maladie : les décisions seront corrigées au cours du 1er trimestre 1999

Rétablissement des subsides aux primes d'assurance maladie : les décisions seront corrigées au cours du 1er trimestre 1999

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 décembre 1998

subsides